

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 42/1951 (1951)

Artikel: Genève
Autor: Grandjean, Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-113855>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et l'autre races ont leurs qualités et leurs défauts qui souvent se complètent d'une manière heureuse. Il suffit de ne pas oublier que l'une ne doit pas a priori l'emporter sur l'autre, et que là où tout diffère, seule une juxtaposition des forces peut être harmonieuse. C'est à cette tâche délicate qu'œuvre chaque jour l'Université, voulant prouver par là que la science ne peut exister qu'universelle.

PAUL ESSEIVA.

Genève

Département.

Le second Secrétaire du Département, M. Auguste Merlo, atteignant la limite d'âge, va quitter ses fonctions. Entré au Département en 1911, il fut successivement au secrétariat, chef de bureau puis, comme second Secrétaire, dirigea toute la partie financière de l'instruction publique. M. Merlo s'est acquitté de ses fonctions délicates avec un désintéressement, un zèle et une conscience exemplaires. Alors que la crise de l'avant-guerre imposait de sévères économies, il sut les réaliser sans jamais compromettre l'essentiel et en sauvegardant l'enseignement.

Les tâches du Département devenant sans cesse plus lourdes, le Conseil d'Etat a accepté de remplacer M. Merlo par deux personnes : un secrétaire pédagogue, M. René Jotterand, licencié ès lettres, inspecteur d'écoles primaires, est adjoint au secrétaire général, et M. Joseph Déthiollaz devient chef de la comptabilité (budget, comptes rendus, etc.).

Enseignement primaire.

M^{me} Elisa Trottet atteint également la limite d'âge et quitte après une très féconde carrière l'inspection de l'enseignement ménager. C'est à elle que l'on doit l'organisation de cet enseignement dans les classes primaires de la ville et de la campagne. Elle peut être fière du résultat de ses efforts. M^{me} Peney-Lhuillier lui succède. Une autre inspectrice, M^{me} Marguerite Grange, profondément atteinte dans sa santé, a dû quitter ses fonctions dans les écoles primaires, où elle soutenait activement toutes les initiatives en faveur de la Croix-Rouge.

Un nouveau manuel a été introduit dans les écoles, celui de *Vocabulaire*, œuvre d'une commission composée de M. Dottrens et de plusieurs instituteurs. Ce n'est guère un travail facile : dans la multitude de mots que compte notre langue, quelque trois mille sont utilisés fréquemment, les autres beaucoup moins. Mais si l'on se contentait de donner seulement les mots les plus courants,

le vocabulaire semblerait singulièrement pauvre. D'où la nécessité d'adopter un moyen terme et de distinguer les mots que l'élève saura écrire de ceux qu'il emploiera oralement.

La question des manuels, celle des méthodes, celle de la liaison avec l'enseignement secondaire, etc., ont fait l'objet d'une critique véhémement au Grand Conseil, le 2 juin, de la part de M. le député Jaccoud. M. le conseiller d'Etat Albert Picot remit les choses au point dans la séance du 6 juillet 1951, où il présenta au nom du Conseil d'Etat une réponse brillante, énergique et irréfutable. Il montra combien, au contraire, la coordination entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire était intimement établie, par des programmes qui se font rigoureusement suite, souvent le même manuel étant utilisé dans les deux ordres d'enseignement. Il s'éleva avec indignation contre le reproche d'utiliser les élèves comme « cobayes » pour je ne sais quelles expériences néfastes, les travaux du laboratoire de pédagogie expérimentale tendant, au contraire, par un contrôle du rendement de l'enseignement, à améliorer le plan d'études et les méthodes. Il repoussa cette affirmation contestable, que le fils en sait moins, au même âge, que son père. Il prouva que le corps enseignant primaire était étroitement associé aux inspecteurs, au directeur de l'enseignement et au Département et participait à la formation des instituteurs, à l'élaboration des programmes, des manuels, des ordres de service et des règlements. Bien mieux, les méthodes, critiquées par les uns, sont désirées par le comité de l'Union des instituteurs.

M. le Président Picot put exposer tout le travail constructif qui a été fait depuis le dernier congrès de la Société pédagogique romande, à Lausanne. Les thèses votées à ce congrès — qui réunit les instituteurs de toute la Suisse romande — ont été étudiées par le chef du département genevois, qui a rédigé une réponse. Celle-ci fut soumise aux diverses associations du corps enseignant genevois. L'Union des instituteurs approuva, en général, le texte de la réponse, par un mémoire qu'elle aimerait voir considérer « comme un acte d'engagement des membres de l'Union... qui sont prêts à assumer les tâches que le Département voudra bien entreprendre avec eux ». M. Albert Picot ne s'en tint pas là ; il voulut se rendre compte de la mesure dans laquelle les principales propositions contenues dans le rapport présenté au Congrès pouvaient être appliquées et adaptées à nos institutions scolaires. Cinq inspecteurs furent chargés de présenter un travail à la conférence des inspecteurs scolaires ; M. R. Uldry traita « Le travail par équipes », M. R. Jotterand, « Les relations entre l'école et la famille », M. E. Bölsterli, « L'autonomie partielle des écoliers », M^{lle} A. Chappuis, « Les techniques nouvelles », M. M. Béguin, « L'enseignement individualisé ». Ces travaux furent discutés en conférence ; ils seront publiés et remis à tout le corps enseignant, qui pourra y trouver des suggestions intéressantes.

Mais, comme M. le président Picot l'a dit au Grand Conseil : « L'élément essentiel reste la personnalité du maître, l'art qu'il acquiert par son expérience propre, le sens de sa vocation ».

M. Picot releva enfin l'affirmation qu'il y a un « malaise ». « Il est bien possible que le conflit des doctrines pédagogiques, dit-il, ait amené un certain malaise. Non pas à l'intérieur du Département qui a toujours gardé la juste mesure, mais dans l'opinion publique, chez les parents. »

« On a attaqué l'école genevoise parce qu'elle serait trop traditionaliste ; on l'a accusée d'être routinière et cela a inquiété les parents. Aujourd'hui c'est le courant contraire et l'on nous reproche des tendances que nous n'avons suivies qu'avec une extrême prudence. Ces attaques sont mauvaises pour le moral du corps enseignant... »

« Mais le vrai malaise n'est pas là. Un père ou une mère intelligent ne se désolé pas parce que son enfant n'a pas tout à fait les leçons de sa propre enfance ou parce qu'un maître individualise plus l'enseignement. Le vrai malaise, il est dans l'atmosphère de ce triste après-guerre. D'un côté, la situation internationale instable, l'inquiétude générale. De l'autre, le développement tout à coup si grand de Genève, avec la soif de plaisir des parents, les divorces qui nuisent si fort à l'éducation, la nervosité créée par l'abus de la radio, par l'action du cinéma. Encore les langues diverses parlées à Genève et ces classes où, à la maison, plus de la moitié des parents ne parlent pas français... »

Enseignement secondaire.

Plusieurs démissions ont apporté des modifications dans le personnel dirigeant des écoles secondaires. Au Collège, M. Eugène Charlet, adjoint à la direction, avait atteint la limite d'âge à la fin de l'année scolaire dernière ; M. Robert Wiblé, doyen de la Section latine, a été appelé à le remplacer. A l'Ecole professionnelle et ménagère, M^{lle} Jeanne Yaux, doyenne des classes ménagères, s'était retirée après trente-sept ans d'enseignement ; M^{lle} Lucienne Démolis lui a succédé dans ses fonctions. M. Albert Dupraz a quitté la direction de l'Ecole des arts et métiers et le décanat de l'Ecole complémentaire professionnelle, pour reprendre un enseignement.

Un nouveau manuel de latin est à l'impression. Il est l'œuvre de M. Robert Godel, avec la collaboration de M. Henri Stehlé et de plusieurs maîtres du Collège et de l'Ecole supérieure des jeunes filles. Le manuscrit a été introduit, à l'essai, pendant les dernières années, et le texte définitif tient compte des expériences faites. On peut donc espérer que cet ouvrage donnera toute satisfaction.

La bibliothèque de l'Ecole supérieure des jeunes filles, division inférieure (rue Necker), avait été entièrement réorganisée par deux jeunes bibliothécaires, diplômées de l'Ecole d'études sociales, M^{lles} Denise Picot et Schauenberg. Le succès de cette transformation a incité le Département et la Direction à continuer dans cette voie. M^{lle} Picot s'occupe actuellement de la bibliothèque de la division supérieure (rue Voltaire).

L'année scolaire comporte toujours une série de manifestations : concerts, soirées théâtrales, concours sportifs, excursions, expositions de travaux. Ces dernières ont eu lieu à l'Ecole professionnelle et ménagère, à l'Ecole complémentaire professionnelle et à l'Ecole supérieure de commerce qui, pour une fois, a ouvert ses portes aux parents et amis. Signalons spécialement une initiative du « groupe Pestalozzi » de l'Ecole supérieure des jeunes filles : le 18 mai, « jour de la bonne volonté », il a convié à la salle de la Réformation toutes les élèves de l'Ecole, celles de l'Ecole ménagère, de l'Ecole de commerce et de l'Ecole internationale, pour assister à des chants, à des danses préparés par une délégation des enfants du village Pestalozzi à Trogen.

D'autres manifestations sont moins louables. Les élèves du Collège moderne, installé à la rue d'Italie, n'ont pas un préau suffisant pour leurs débats, force est de les laisser s'égailler dans les rues avoisinantes et au Jardin anglais pendant les récréations. Quelques incidents sont survenus ; des mesures disciplinaires ont contribué à enseigner aux élèves à faire un bon usage de leur liberté.

Le dernier jour d'école, les collégiens ont fait, sous les regards bienveillants du directeur et des doyens, un « picoulet » dans la cour ; ensuite, ils ont organisé un cortège auquel se sont joints des élèves d'autres écoles, y compris un bon nombre de jeunes filles. La manifestation a dégénéré : arrêts de la circulation, conflits avec la police, insultes et, même, quelques coups. Dix-huit arrestations ont eu lieu. Les coupables seront punis conformément à la loi. Le Conseil d'Etat, vivement ému par cet incident et ses répercussions dans la population, a pris la décision de supprimer le cortège des « promotions » des deux collèges. On sait que ce cortège est une tradition chère aux Genevois : précédés de musiques militaires et de pelotons de gendarmes en grande tenue, les directeurs et les doyens des collèges, accompagnés des lauréats portant les drapeaux des écoles, et suivis par tous les élèves, défilent devant les autorités cantonales et municipales, en redingote et chapeau de soie, installées devant l'Hôtel de ville ; ensuite le cortège, suivi des autorités, se rend au Victoria-Hall où a lieu la distribution des certificats et des prix de concours. Cette année, les collégiens ont dû se rendre isolément à la distribution. C'est une petite chose, direz-vous ; mais la suppression du cortège a

été vivement ressentie. Un journal a même écrit que le cortège n'avait jamais été supprimé depuis la fondation du Collège, en 1559, sauf pendant l'occupation française. L'effet voulu était donc obtenu !

L'enseignement complémentaire souffrait de l'inconvénient de recevoir, tout au long de l'année — suivant le moment où les contrats d'apprentissage étaient conclus — de nouveaux apprentis. Les études en pâtissaient. Cela va changer, fort heureusement, pour les cours complémentaires commerciaux d'abord, grâce à la bienveillante compréhension de M. le conseiller d'Etat Pugin, du Service des apprentissages, et de l'Office fédéral de l'industrie et des arts et métiers. Les classes de première année débiteront à deux moments de l'année, en septembre et en janvier ; les examens de fin d'apprentissage pour le certificat fédéral de capacité seront aussi organisés en deux fois, de façon que les apprentis aient accompli entièrement le cycle des cours complémentaires.

Une autre transformation, très importante, est aussi en cours de réalisation. Celle de l'Ecole des arts et métiers. Groupement d'écoles professionnelles (Technicum avec trois sections elles-mêmes subdivisées, Ecole de mécanique, Ecole dite des métiers [bois et bâtiment], Ecole des arts industriels et Ecole complémentaire professionnelle pour les apprentis de l'industrie et de l'artisanat), l'Ecole des arts et métiers s'était augmentée encore, lors de la fusion des communes formant actuellement la Ville de Genève (1931), de deux écoles, celle des beaux-arts et l'Ecole d'horlogerie. En 1933, moment où le groupement a été voté par le Grand Conseil, après de longues délibérations, le nombre total des élèves justifiait cette réunion. Mais l'Ecole s'est beaucoup développée depuis. Son équipement a été complètement renouvelé et complété, ce qui, joint à une active propagande, a fait doubler le nombre des élèves et des professeurs. On a donc décidé de scinder l'Ecole des arts et métiers ; celle-ci comprendra, très probablement, les écoles qui la composaient déjà en 1931, plus l'Ecole d'horlogerie, c'est-à-dire des écoles proprement professionnelles de type industriel. Les écoles d'arts — beaux-arts, arts décoratifs et école normale de dessin — formeront une école distincte avec un directeur général assisté de doyens. Le rôle des commissions consultatives, composées de personnalités des milieux patronaux et ouvriers, sera, pour tout l'enseignement professionnel, précisé et augmenté.

Signalons enfin, pour terminer ce trop succinct aperçu des problèmes qui se posent à propos de notre enseignement secondaire et professionnel, que le Conseil d'Etat a inclus dans la cinquième tranche de crédits demandés pour les grands travaux (158 millions, rien que pour cette tranche !) une vingtaine de millions pour la

construction de bâtiments scolaires. Le Grand Conseil ne s'est pas encore prononcé sur ce projet ; il le fera probablement en septembre 1951.

Enseignement supérieur.

Quelques professeurs vont quitter l'Université. M. Albert Malche a atteint la limite d'âge — celle de soixante-quinze ans — ; c'est une chose incroyable pour ceux qui ont le privilège de le connaître, et qui peuvent apprécier la plénitude de sa forme physique et la vigueur de son intelligence, servie par une culture d'une étendue extraordinaire. Il ne saurait être question de rappeler ici tous les mérites de cet humaniste et sa longue carrière au service de l'instruction publique de Genève.

M. Malche fut d'abord au secrétariat du Département de l'instruction publique, dont il devint premier Secrétaire. Il prit ensuite la direction de l'enseignement primaire, à laquelle il joignit la chaire de pédagogie à l'Université (1912). Pendant trois ans, il siégea au Conseil d'Etat et fut à la tête du Département de l'instruction publique. Il est l'organisateur des « études pédagogiques » qui forment notre corps enseignant primaire. Il ouvrit les premières « classes spéciales » primaires pour les élèves retardés. Il fut parmi les fondateurs du Bureau international d'éducation. D'entre ses œuvres, il faut citer en première ligne son *Pestalozzi*, ainsi que le livret de la *Fête de juin* de 1914 (en collaboration), dans lequel il put donner libre cours à ses dons de poète et de patriote. M. Malche siège, est-il besoin de le rappeler, au Conseil des Etats. Genève compte encore sur lui.

M. Antoine Velleman, professeur honoraire depuis 1948, quitte l'administration de l'Ecole d'interprètes de la Faculté des lettres, qu'il fonda en 1941 et dont il eut le plaisir de voir le développement extraordinairement rapide.

M. Oscar Wyss, appelé de Zurich en 1941 à la chaire de physiologie, vient d'accepter un appel de l'Université de cette ville ; le titre de professeur honoraire lui a été conféré.

M. Marcel Roesgen, trop occupé, a dû renoncer à ses fonctions de professeur d'éclairagisme attaché à l'Ecole d'architecture de l'Université.

M. le D^r Léon Babaiantz, privat-docent de radiologie, quitte notre Faculté de médecine pour devenir professeur de radiologie médicale à celle de Lausanne. M^{me} Anna Kamensky a enseigné à la Faculté des lettres, en qualité de privat-docent, la philosophie et l'étude comparée des religions ; elle se retire après plus de vingt ans de professorat.

De jeunes forces comblent ces vides. M. Paul Collart, professeur extraordinaire, est devenu professeur ordinaire d'histoire ancienne

et des sciences auxiliaires. M. Jean Karamata, professeur à l'Université de Belgrade, a remplacé le regretté professeur Rolin Wavre ; il vient d'être nommé en qualité de professeur ordinaire de mathématiques. De nouveaux titulaires ont été désignés, ce sont MM. Paul Aebischer, pour la langue et la littérature espagnoles, Franz-Carl de Clavé, chargé de cours de terminologie juridique (à laquelle M. Alfred Schreiber a renoncé), John-Henri Oltramare, pour la chirurgie propédeutique, et Fred Bamatter, pour la médecine du nourrisson.

A l'*Institut universitaire de hautes études internationales*, fondation que beaucoup de liens unissent à l'Université, M. le professeur Paul Mantoux, co-directeur de l'Institut et un de ses fondateurs, donne sa démission pour la fin du présent exercice. Brillant élève de l'Université française, M. Mantoux a eu une carrière remarquable. Il est l'auteur d'œuvres historiques de premier plan, notamment sur la révolution industrielle. Il fut secrétaire de la conférence des cinq grands qui élaborèrent les traités de 1919-1920. Il dirigea ensuite la section politique de la Société des Nations, avant de se consacrer à l'enseignement à Genève et au Conservatoire national des arts et métiers, à Paris. Pendant vingt-cinq ans, l'Institut a eu le privilège de le compter dans son corps professoral. Le Conseil exécutif de l'Institut lui a décerné le titre de directeur honoraire.

Signalons que cet Institut a eu l'honneur de se voir remettre, par les directeurs de la Fondation Carnegie, à La Haye, le prix Wateler pour la paix.

Une autre distinction flatteuse pour nos institutions est le titre de membre de l'Institut de France, donné à M. le professeur Emile Guyénot, qui en était jusqu'alors membre correspondant.

La Fondation Rockefeller a accordé une subvention de douze mille dollars à l'Institut de génétique humaine créé et dirigé par M. le professeur Franceschetti.

La Maison Trüb-Täuber et C^{ie} a fait don à l'Institut de Physique du microscope électronique qu'elle y avait déposé il y a quelques années ; elle a fait savoir qu'elle était disposée à en déposer un second dans le nouvel Institut de Physique, dont la construction est presque terminée et qui sera inauguré l'automne prochain.

Rappelons que bien des professeurs obtiennent de la Confédération, au titre des possibilités de travail, des contributions importantes qui leur permettent de faire des recherches.

Une réalisation intéressante doit être signalée. Dans les chroniques précédentes, les lecteurs avaient été mis au courant des projets de création d'un restaurant universitaire, projets qui

échouaient les uns après les autres, à la grande désillusion des autorités universitaires et de l'Association générale des étudiants. La vente de la Taverne de Plainpalais a permis de réaliser ce vœu ; l'Etat l'a rachetée, l'a transformée et en a confié l'exploitation au Département social romand. Le 23 février 1951, le Restaurant universitaire a servi ses premiers repas, pour le plus grand bien des 2580 élèves de notre Université. Tous ne roulent pas sur l'or, tant s'en faut ; aussi cette réalisation sociale remporte le plus grand succès.

Une autre réalisation d'ordre social est à mentionner. Quelques articles de la loi sur l'instruction publique ont été modifiés : les subsides accordés aux étudiants peuvent être augmentés dans une mesure telle, qu'ils assurent l'entretien de l'étudiant lorsque sa situation matérielle et celle de sa famille l'empêcheraient de terminer ses études. D'autre part, le Département de l'instruction publique est autorisé à accorder des bourses à des étudiants étrangers à titre de bourses d'échanges avec des pays et des universités. En application de cette disposition, des bourses d'échanges ont été créées avec les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne.

* * *

La quatorzième Conférence internationale de l'instruction publique, convoquée conjointement par le Bureau international d'éducation et l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture, s'est ouverte à Genève le 12 juillet. Elle durera jusqu'au 21 juillet, c'est dire qu'elle n'est pas terminée au moment où cette chronique est rédigée. Quarante-deux pays y sont représentés par d'imposantes délégations. L'ordre du jour comporte, entre autres, la scolarité obligatoire et sa prolongation. Les rapports remis aux délégués montrent l'importance de cet objet et les difficultés auxquelles se heurtent de nombreux pays, les uns, pour décréter l'obligation scolaire, les autres, pour la prolonger. Les délégués suisses peuvent mesurer à ce propos le chemin que leur pays a parcouru en matière d'instruction publique.

Nous, Genevois, nous nous rappelons que l'instruction obligatoire — et gratuite pour les indigents — a été votée par l'ensemble des citoyens réunis en Conseil général le 21 mai 1536. Nous savons que nos institutions scolaires ne sont pas parfaites. Nous connaissons probablement mieux que quiconque les progrès qu'on pourrait réaliser ; nous mesurons aussi les dépenses nouvelles qu'ils exigeraient. Mais nous ne pouvons quand même pas comprendre certaines critiques adressées à nos écoles, quand nous voyons ce qui existe ailleurs. Peut-être l'explication doit-elle en

être cherchée dans le caractère national ? Rappelons-nous que déjà Amédée VIII de Savoie, devenu pape sous le nom de Félix V, puis resté après son abdication du pontificat, prince-évêque de Genève, écrivait ceci, qui du XV^e siècle à nos jours est resté actuel :

« Geneva civitas, parva, arenosa ; gentes semper petentes aliquid novi », ce qui signifie : « La cité de Genève est petite, sablonneuse ; ses habitants demandent toujours quelque chose de nouveau » !

HENRI GRANDJEAN.

Grisons

La statistique de l'année dernière fait constater que les *effectifs scolaires* ont subi depuis 1949 une augmentation de 323 élèves, passant de 15 406 à 15 619 dans les écoles primaires, de 2275 à 2341 dans les classes secondaires et de 630 à 674 à l'Ecole cantonale. Une nouvelle école secondaire a ouvert ses portes à Susch-Lavin.

A la suite du décès récent de M. Willi, inspecteur des écoles primaires et secondaires, un regroupement a été opéré dans l'attribution des territoires constituant les *arrondissements d'inspection*. Par décision du Grand Conseil, les classes de l'arrondissement devenu vacant par le décès de M. Willi ont été réparties provisoirement entre les cinq autres arrondissements.

En ce qui concerne les *manuels d'enseignement*, il y a lieu de signaler la publication en 1950 de :

- a) un nouveau *livre de lecture* : « Chalandamarx », pour les élèves de seconde année scolaire de la Basse-Engadine ;
- b) un *manuel de calcul* : « Von 1 bis 100 », pour la seconde année des écoles italiennes et de celles de la Haute- et de la Basse-Engadine ;
- c) un dit : « Von 1 bis 1000 », pour les élèves de troisième année des classes du Pays-d'Enhaut.

Les instituteurs et institutrices ont pu bénéficier en 1950 des cours de perfectionnement organisés d'une part à Montreux par la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire et, d'autre part, du 23 août au 3 septembre, à Schiers, Ilanz, Schuls, Thusis, Andeer et à Coire, par la section grisonne de la dite Société suisse. Les cours de Montreux qui ont eu lieu du 10 juillet au 5 août ont été suivis par une quinzaine d'instituteurs et d'institutrices des Grisons.